

Rodez, le 18 février 2025

Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025
GRIFFEUILLE GHISLAIN
Références : 1870746102043 NN2B 45 015

THE GRAN VERN 100 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
F 33 05

MONSIEUR GRIFFEUILLE GHISLAIN
LACAPELLE
46270 BAGNAC SUR CELE

Date d'exigibilité : 03/03/2025
Date limite de paiement : 31/03/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	1 298,15 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	296,80 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	36,75 Eur
Contribution(s) FMSE 2025	68,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	159,25 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	451,85 Eur
C.R.D.S	33,25 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	2 627,68 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de **2 627,68 Euros** est à payer au plus tard le 31/03/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- Prélèvement
- Télé-règlement
- Virement bancaire

Virement 37/03

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN

TALON D'IDENTIFICATION A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT

* prière de ne pas agraf



Midi-Pyrénées Nord

GRIFFEUILLE GHISLAIN
1870746102043 (NN2B)

CN-25



Facture n° 01285123706051

Montant : **2627,68** euro(s), à payer pour le 31/03/2025